



Litiges avec assurance des déménageurs ags

Par **vinuesa y pulido**, le **21/09/2009** à **21:40**

Bonjour,

Habitant de la Guadeloupe, en juillet de décide de déménager pour la france. Je fais appel aux services d'AGS pour mon mobilier et véhicule. Après 37 jours, mon déménagement arrive à Metz et là ? SURPRISE. L'habitacle de mon véhicule est entièrement moisi : volant, tableau de bord, levier vitesse, sièges, portières et plafond. On dirait un élevage. Je porte réserve et un expert passe. Voici ses conclusions : Les dommages résultant de présence de moisissure dans votre véhicule ne peuvent être pris en charge au titre du contrat de transport AGS, qui exclut les dommages de moisissure entre les ports de chargement et de déchargement. En l'occurrence, selon le rapport d'expertise, il semblerait que ces dommages de moisissure constatés à l'arrivée dans l'habitacle de votre véhicule résultent d'un nettoyage avant transport. En effet, l'expert précise que de tels dommages ne peuvent avoir été causés en 37 jours . Par conséquent nous sommes au regret de devoir cloturer cette affaire

Mon véhicule est une renault megane 1.5 dci 80 ch 3 portes 04/11/03 cote argus 6300 euros. Je souhaiterai savoir ce que je peux faire et mes droits car bien sur mon véhicule avait été aspiré et pas nettoyé et il n'était pas ainsi au moment du chargement . MERCI d'avance